



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	10 ^{ème} (11 ^{ème})
Nom de site		Numéro	T15164
Adresse du site	31, quai Valmy	Hauteur	R+7 (23.45m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G + réorientation des azimuts		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	30/08/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	17/07/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	17/09/2019

Historique et contexte	néant
------------------------	-------

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz et réorientation des azimuts de 0/120/240° à 100, 220° et 340°.		
Distance des ouvrants	6m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	3 à 10°
Estimation	100° <4V/m /220° <5V/m /340° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+5 Az 220°
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux accueillant en plus le 700 MHz
Zone technique	des modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés à proximité des antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	26.60m

Date :

Conformité du dossier

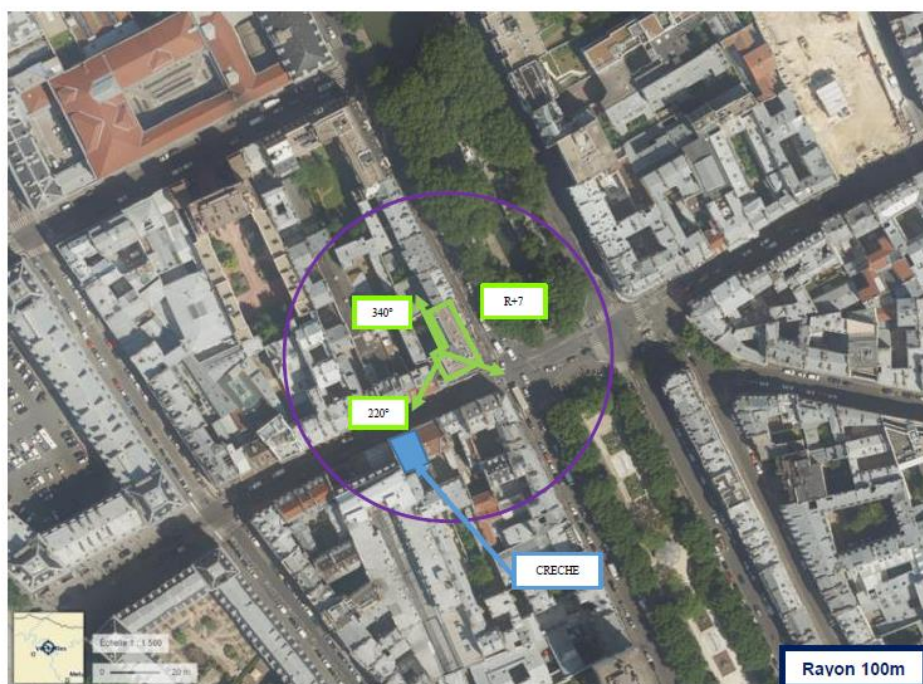
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche	22 rue du Faubourg du temple 75010 PARIS	R+6	Oui	45m	Inférieur à 1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



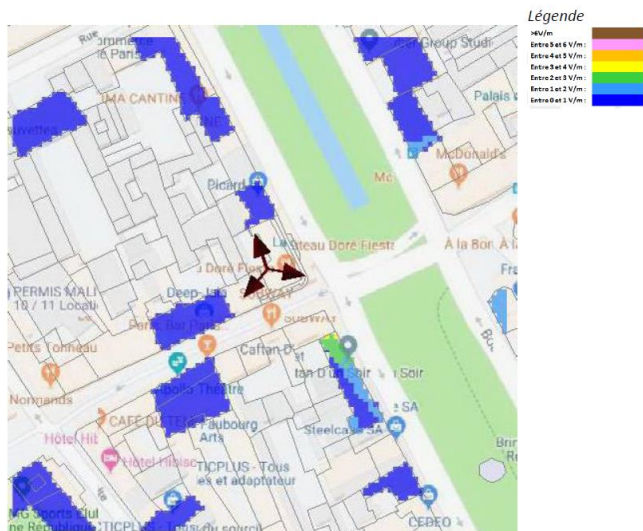
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

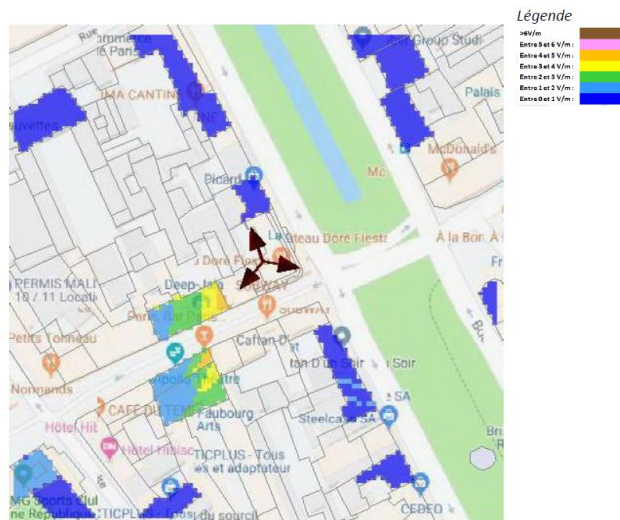
a. Azimut 100°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



b. Azimut 220°

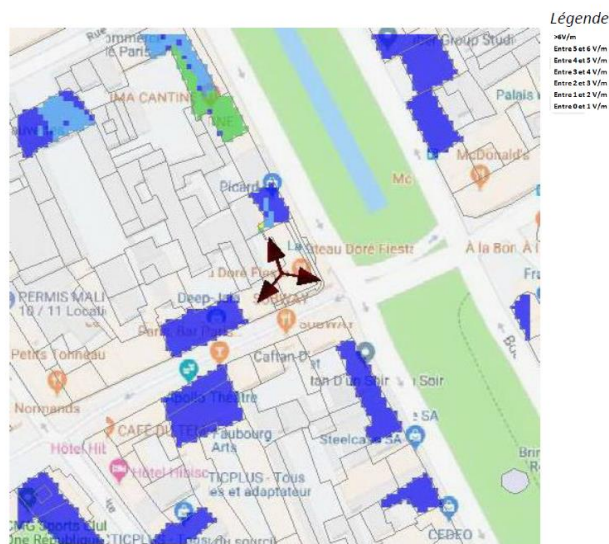
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 340°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
 [Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 100°	Azimut 220°	Azimut 340°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	22,5 m	22,5 m	22,5 m

Les niveaux calculés dans l'accueil de jeunes enfants, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après



Etat projeté :



Aucune modification de l'impact visuel, les antennes projet auront la même taille que les existantes.

Vue des Azimuts

Azimut 340° :



Azimut 100° :



Azimut 220° :

